

La police attentive à la numérotation d'immeubles

[Home](#) > [Régions](#) > [Verviers](#) > [Jalhay](#) - Aujourd'hui à 06:00 - R.R. - L'Avenir



La zone de police Fagnes sera attentive à la numérotation des maisons et des immeubles sur les communes de Jalhay Spa et Theux. ZP Fagnes

Dès le 1er mars 2018, la zone de police Fagnes (qui couvre Jalhay, Spa et Theux), en collaboration avec les autorités communales et les agents constatateurs, présentera et mettra en évidence certains thèmes développés dans le règlement général de police.

Durant une période de deux mois, l'accent sera mis sur une thématique particulière avec dans un premier temps, une phase de prévention et d'information du public; dans un second temps, une phase de verbalisation sera développée si la situation le nécessite.

Le premier sujet mis en évidence concerne la numérotation des immeubles. *«Tout immeuble doit posséder un numéro attribué par l'administration communale, explique la zone Fagnes. Ce numéro doit être visible de la voie publique en toutes circonstances. Apposer un numéro visible sur votre maison ou votre boîte aux lettres est donc obligatoire. Et ce n'est pas seulement pour respecter une loi, c'est aussi une question de sécurité. Il faut éviter à tout prix que les services de secours ne perdent de précieuses minutes à chercher votre habitation. Le non-respect de cette règle peut vous valoir une sanction administrative communale (SAC) dont le montant peut aller jusqu'à 187€. Dans le même souci, en ce qui concerne les immeubles à appartements multiples, il est recommandé de pouvoir identifier les sonnettes par rapport à la situation du logement (rez-de-chaussée, 1er étage, 2e étage...) et/ou par le nom de l'occupant.»*

Le règlement est consultable sur www.policelocale.be/5287